



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 13762

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le nombre d'heures d'enseignement d'histoire et de géographie en première et terminale scientifique. L'histoire et la géographie sont indispensables pour la compréhension de notre société mais aussi du monde qui nous entoure. L'histoire et la géographie seront rétablies à partir de 2014 dans les programmes de terminale scientifique. À l'heure actuelle, l'enseignement de l'histoire et de la géographie bénéficie d'un créneau de deux heures par semaine. C'est insuffisant quand on connaît la complexité du monde d'aujourd'hui mais aussi de celui d'hier. Il apparaît nécessaire d'accorder davantage de temps aux enseignants pour inculquer à leurs élèves une culture historique et géographique dont ils ont besoin pour leur avenir. Certains avancent la nécessité d'un volume horaire de deux heures trente par semaine en première scientifique mais aussi en terminale scientifique. Aussi, elle souhaiterait connaître son avis sur cette question ainsi que les dispositions qu'il compte prendre pour la formation des futurs citoyens français.

Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série, l'horaire d'histoire-géographie en classe de première est modifié concomitamment à celui de la classe terminale. La nouvelle configuration horaire de l'histoire-géographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond à la volonté de conforter une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils paraîtront au bulletin officiel de l'éducation nationale au début de l'année 2013. Les élèves passeront une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13762

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7481

Réponse publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1347